

Conseil municipal

Séance du 30 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le trente du mois de mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du neuf mars deux mil huit, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation, en date du 25 mars 2008, qui leur a été adressée par M.MARIAU, Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : MM. LEGRAND Gérard - GAUTHIER Xavier - Mmes CUNHA Martine - ROY BOUTELOUP Cécile - MM. LAFARGE Philippe - PLUME Sylvain - MESNARD Olivier - Mmes BLANCHET Sandrine - MORIN Magali - M. LUCIER Frédéric -Mmes DUCHÊNE Arlette - DUFRAISSE Isabelle - NOMINE Nathalie - M. MARIAU Roland.

ABSENTS EXCUSES : M. d'ARGENT Clément

POUVOIRS : DE M. d'ARGENT Clément à Mme ROY-BOUTELOUP Cécile

SECRETARE DE SEANCE : M. PLUME Sylvain



L'an deux mil quatorze, le trente du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Villeperdue.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Nom - Prénom	
Gérard LEGRAND	Sandrine BLANCHET
Xavier GAUTHIER	Magali MORIN
Martine CUNHA	Frédéric LUCIER
Cécile ROY BOUTELOUP	Arlette DUCHENE
Philippe LAFARGE	Isabelle DUFRAISSE
Sylvain PLUME	Nathalie NOMINE
Olivier MESNARD	Roland MARIAU

Absent excusé avec pouvoir : **Clément d'ARGENT**

I INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

La séance a été ouverte sous la présidence de M.Roland MARIAU, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. Sylvain PLUME a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

II ELECTION DU MAIRE :

II-1 Présidence de l'assemblée

M. Gérard LEGRAND, le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris ensuite la présidence (art.L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-7 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la

majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

II-2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. Olivier MESNARD et Mme Sandrine BLANCHET.

II-3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie par vote exprimé. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

II-4 Résultats du premier tour de scrutin

- | | |
|--|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 15 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : | 15 |
| e. Majorité absolue : | 8 |

Nom prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Roland MARIAU	15	quinze

II-5 Proclamation de l'élection du maire

M. Roland MARIAU a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

III ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de M. Roland MARIAU, élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif du conseil municipal maximum soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

IV ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

IV-1 Résultats du premier tour de scrutin

- | | |
|--|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 15 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : | 0 |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : | 15 |
| e. Majorité absolue : | 8 |

Nom prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Xavier GAUTHIER	15	quinze

IV-2 Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. Xavier GAUTHIER a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

V ELECTION DU SECOND ADJOINT:

V-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 14
- e. Majorité absolue : 8

Nom prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Arlette DUCHENE	14	quatorze

V-2 Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mme Arlette DUCHENE a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

VI ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

VI-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 15
- e. Majorité absolue : 8

Nom prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérard LEGRAND	15	quinze

VI-2 Proclamation de l'élection du troisième adjoint

M. Gérard LEGRAND a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

VII ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT:

VII-1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b-c] : 15
- e. Majorité absolue : 8

Nom prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Nathalie NOMINE	15	quinze

VII-2 Proclamation de l'élection du quatrième adjoint

Mme Nathalie NOMINE a été proclamée quatrième adjointe et immédiatement installée.

VIII OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS :

Aucune observation ni réclamation n'ont été formulées.

IX CLOTURE DU PROCES-VERBAL :

Le présent procès-verbal dressé et clos le trente mars deux mil quatorze, à dix-neuf heures zéro minute, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

X CLOTURE DE LA SEANCE :

Pour clore la séance, M. le Maire a tenu à remercier les électrices et électeurs de Villeperdue qui, en plus de leur voix, ont témoigné la reconnaissance du travail réalisé certes mais surtout accordé leur confiance pour le travail à accomplir. Il a mentionné que ce mandat n'était pas une continuité mais bien un nouveau mandat. Il a précisé également que cette élection était la signature d'un contrat moral avec les concitoyennes et concitoyens. Ce conseil se doit de transformer en actions et réalisations le projet et les propositions annoncés. Il a souligné également le taux important de participation à ce scrutin qui légitime totalement cette victoire.

M. le Maire indique que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le vendredi 25 avril 2014 afin de désigner les membres des différentes commissions et syndicats intercommunaux et de procéder au vote du budget. Une réunion de travail est fixée en amont le mardi 15 avril 2014. M. le Maire invite les élus qui le souhaitent à s'inscrire à la 1^{ère} rencontre-formation des nouveaux élus organisée par l'Association des Maires de France d'Indre et Loire et soumet à leur réflexion liste et objets des commissions communales à mettre en place.

Les élus sont également conviés à la journée « Coups de cœur » organisée par les bibliothèques de l'intercommunalité le samedi 12 avril à la salle « Les Albizzias ».

Signature des membres présents

M. MARIAU Roland, Maire

M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint

Mme DUCHÊNE Arlette, 2^{ème} Adjointe

M. LEGRAND Gérard, 3^{ème} Adjoint

Mme NOMINE Nathalie, 4^{ème} Adjointe

Mme CUNHA Martine

Mme ROY BOUTELOUP Cécile – avec 1 pouvoir

M. LAFARGE Philippe

M. PLUME Sylvain - Secrétaire de séance

M. d'ARGENT Clément - excusé

M. MESNARD Olivier

Mme BLANCHET sandrine

Mme MORIN Magali

M. LUCIER Frédéric

Mme DUFRAISSE Isabelle